

III L'affaire Vanoise : un fil conducteur de 1968 à 1971

Jean-Pierre RAFFIN (Universitaire, un des animateurs pour la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, de la campagne de mobilisation 1969-1971)

27 juillet 1968

Rapport de la Cour des Comptes établissant que la Société d'Équipement de la Vallée des Belleville (SODEVAB) est endettée à hauteur de 20 MF. Le président de cette société est M. Joseph Fontanet, maire de Saint-Martin-de-Belleville, président du Conseil Général de Savoie, ancien Secrétaire d'État à l'Industrie et au Commerce et Secrétaire général du MRP, ancien président du Conseil d'Administration du Parc National de la Vanoise de 1963 à 1964. La Caisse des Dépôts et Consignations, qui finançait la SODEVAB, envisage de se retirer de l'opération et demande au Conseil Général de Savoie de trouver un promoteur privé pour prendre la relève.

Avant la publication de ce rapport, des tractations ont déjà eu lieu avec M. Pierre Schnebelen, promoteur de Super-Tignes qui bénéficie de larges appuis financiers (Banque de Suez, Banque d'Indochine). Il accepte d'éponger le passif de la SODEVAB au travers de sa société la SEFCO (Société d'Études Financières et de Construction) et demande en contrepartie la possibilité d'équiper la haute vallée des Belleville pour y implanter Val-Thorens et, pour rentabiliser cette nouvelle station, la possibilité d'équiper le glacier de Chavière pour la pratique du ski d'été. Or ce glacier est situé en zone centrale du Parc et dépend de la ville de Modane située en Maurienne. Ce qui conduit le maire de Modane, M. Pierre Dumas, (rapporteur du projet de loi sur les Parcs Nationaux en 1960) et président du Conseil d'Administration du Parc National de la Vanoise, à demander la création d'une station qui sera dénommée Val-Chavière, en zone centrale, dans le vallon de Polset, sur le versant mauriennais.

Cette affaire se déroule par ailleurs dans un contexte général d'aménagement à tout-va, en Vanoise et ailleurs. M. Albin Chalandon est ministre de l'Équipement et du Logement (1969-1971). M. Maurice Michaud, ingénieur général des Ponts et Chaussées, père du Plan neige, directeur du service d'études de la Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne, ne cache pas que, pour aller plus vite dans certaines opérations, il a été jusqu'à voler des terrains aux montagnards récalcitrants et que le respect des règles d'urbanisme n'est pas au rang de ses préoccupations (*L'Express*, 9-15 janvier 1967). Déjà, en 1966, des remontées mécaniques ont été installées sur le glacier de la Grande-Motte, en zone centrale du Parc, sans autorisation, ce qu'a avalisé le Conseil d'Administration du Parc le 22 mars 1967.

C'est aussi l'époque où se réalise, à Paris, « l'adaptation de la ville à la voiture » avec la construction d'une gaine technique pour véhicules automobiles au détriment de la rive droite de la Seine, gaine technique inaugurée, le 22 décembre 1967, par M. Georges Pompidou, Premier Ministre.

23 décembre 1968

Conseil d'Administration du PNV présidé par M. Dumas, maire de Modane. Un projet d'aménagement du vallon de Prariond sur la commune de Tignes est étudié. La création de Val-Chavière est repoussée pour des raisons techniques (avalanches). L'équipement du glacier de Chavière est accepté.

Février 1969

Rapport d'étude de la SEFCO, à en-tête du département de la Savoie, indiquant les équipements projetés sur le glacier de Chavière et dans le vallon de Polset

16 mars 1969

Article dans le journal *Le Monde* (16-17 mars) de Philippe Traynard, professeur à la Faculté

des Sciences de Grenoble, vice-président du CAF et membre du Conseil d'Administration du PNV qui alerte sur les projets d'amputation du Parc de la Vanoise : Glacier de Chavière, Val-Chavière et vallon du Prariond.

17 mars 1969

Le Conseil Général de Savoie, présidé par M. Fontanet, donne son accord à l'équipement du glacier de Chavière.

22 mai 1969

Comité scientifique du PNV : avis négatif au projet qui comprend maintenant l'équipement du glacier de Chavière et la création de la station de Val-Chavière.

23 mai 1969

Conseil d'Administration du PNV présidé par M. Dumas, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, maire de Modane. Acceptation du projet par 17 voix pour, 11 contre et 5 abstentions. (A signaler un vote par procuration, ce qui est contraire au règlement du Conseil d'Administration. Le Préfet, censé exercer un contrôle de légalité, laisse faire). Le projet glacier de Chavière-Val Chavière est accepté sous réserve que :

1° la zone distraite du Parc pour permettre les aménagements (2 500 sur les 53 800 ha) soit transférée en zone périphérique et dotée d'un régime permettant de protéger la flore et la faune ;

2° soient adjoints au Parc des territoires nouveaux de superficie et d'intérêt autant que possible équivalents à ceux des territoires distraits ;

3° cette opération ne soit pas un précédent mais une exception.

A signaler que les éléments techniques qui avaient conduit le Conseil d'Administration du PNV à repousser, en décembre 1968, le projet de création de la station de Val-Chavière, se sont mystérieusement évanouis.

27 mai 1969

Réunion du Comité interministériel de Parcs Nationaux. Prise en compte du projet d'aménagement.

11 juin 1969

Georges Pompidou, alors candidat à la Présidence de la République, en réponse à une lettre du Président d'honneur de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN maintenant France Nature Environnement) du 4 juin, précise que « *la délibération du Conseil d'Administration n'entraîne pas décision ; il appartient au Gouvernement, compte tenu de tous les éléments du dossier et de l'enquête générale, de prendre cette décision sous forme de décret en Conseil d'Etat* ».

La formulation est ambiguë et l'on ne sait pas si l'enquête générale désigne l'enquête publique prévue par le règlement d'administration publique des Parcs Nationaux et si le décret en Conseil d'Etat auquel il est fait allusion relève de cette procédure.

16 juin 1969

Réunion du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) qui exprime son opposition au projet et rappelle qu'il serait néfaste qu'une telle opération ait lieu au moment où, en 1970, sera affirmé un mouvement international de protection de la nature (Année européenne de conservation de la nature du Conseil de Europe). Le CNPN, conscient de l'intérêt que peut présenter pour l'économie régionale le projet d'implantation de la station de Val-Thorens, demande que si ce projet est réalisé :

- lui soit appliqué l'article 3 de la loi du 22 juillet 1960 sur les Parcs Nationaux (article stipulant que les opérations d'aménagement en zone périphérique doivent conforter la protection de la nature en zone centrale, disposition qui a été « gommée » dans le

décret d'application de 1961, par suite de l'opposition du ministère de la Construction et semble-t-il de celui de l'Intérieur) ;
- préférence soit donnée aux propositions respectant l'intégrité du PNV.

3 juillet 1969

Conférence de presse conjointe de MM. Dumas, en tant que Président du Conseil d'Administration du PNV, et Fontanet, en tant que Président du Conseil Général de Savoie. Ils justifient le bien-fondé, à leurs yeux, de l'aménagement du glacier de Chavière et de la création de la station de Val-Chavière.

Courant juillet 1969

Diffusion de publicités diverses de la SEFCO mettant en avant des remontées sur le glacier de Chavière.

15 juillet 1969

Télégramme du Prince Bernhard des Pays-Bas, président du WWF, au Président Pompidou appelant son attention sur le fait que l'amputation d'une partie du Parc National de la Vanoise « *ne manquerait pas d'avoir des effets désastreux sur les politiques de conservation de la nature de nombreux pays* ». Le président du WWF ajoute « *Je vous prie de tenir compte de cet aspect international lorsque le Gouvernement prendra sa décision* ».

Dépôt à la Présidence de la République d'une motion signée de 108 associations exigeant le respect du patrimoine national commun et annonçant qu'elles s'opposeront par tous les moyens légaux au projet de déclassement. Cette motion est soutenue par 50 000 signatures.

17 juillet 1969

Observation d'un hélicoptère survolant le Parc dans le secteur de Chavière-Polset (ce qui est interdit sauf autorisation et il n'apparaît pas qu'il y en ait eu). Repérage de balises géodésiques implantées dans le secteur de Chavière par des naturalistes (équipe Philippe Lebreton de Lyon) qui les subtilisent.

27 juillet 1969

Inauguration du Parc Naturel Régional d'Armorique par M. André Bettencourt, ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire, qui laisse entendre que la décision du Gouvernement est arrêtée et que l'amputation du Parc aura bien lieu. « *Toutes les garanties ont été prises pour que l'utilisation sur une portion limitée de la zone périphérique du Parc, zone périphérique qui a été classée à cette fin en Réserve Naturelle, ne comporte pas de menace pour le Parc lui-même* ». Ce texte confus sème le doute. Il n'y a, en effet, pas eu de classement en Réserve Naturelle en zone périphérique et les projets d'aménagements concernent la zone centrale du Parc...

30 juillet 1969

Mise au point de M. Bettencourt affirmant qu'il avait été mal compris et que « *Les modifications envisagées ne conduisent pas à une amputation du Parc de la zone réservée mais à une révision de ses limites qui conserve la superficie du Parc* » et « *que la procédure suivie comportera notamment une enquête publique sur les nouvelles limites et la consultation du Conseil d'Etat, la décision du Gouvernement devant être prise sous forme d'un décret en Conseil d'Etat* »

Août–septembre 1969

Echanges d'articles dans Le Figaro entre le Général Bethouart, sénateur du Groupe Démocratie et Progrès, hostile au projet de déclassement et M. Fontanet partisan du projet.

2-3 octobre 1969

Article de Michel Barnier délégué de l'UJP (Union des les Jeunes pour le Progrès). « Albertville-Tarentaise. La montagne : ni un musée, ni une colonie ». « *L'installation de la future station de Val-Thorens dans le Parc National la Vanoise, peut-être admissible sur le plan technique, ne l'est plus tellement dans la mesure où elle illustre une certaine ségrégation sociale dans les loisirs. Un Parc National est, en effet, un lieu de vacances pour les jeunes, les familles, pour tous ceux qui n'auront jamais les moyens de passer quinze jours de ski à Val-Thorens* ».

6 octobre 1969

Réunion d'un Comité interministériel des Parcs Nationaux restreint, présidé par le Premier Ministre, Jacques Chaban-Delmas. L'on apprendra plus tard que les ministères de l'Agriculture (titulaire J. Duhamel), en charge des Parcs Nationaux, et des Affaires culturelles (titulaire E. Michelet) y ont fait preuve d'une forte réserve au projet de déclassement.

Communiqué de presse du Premier Ministre le lendemain annonçant que la procédure de déclassement du Parc, nécessaire aux aménagements projetés, impliquant une modification des limites du Parc se ferait selon les voies légales (décret d'application de la loi sur les Parcs Nationaux du 31 octobre 1961), précisant qu'aucune autorisation de travaux ne serait accordée avant l'expiration de la procédure.

Cela voulait dire qu'après la prise en considération du projet par le Premier Ministre, devait se dérouler une enquête publique dans toutes les communes du Parc National où avait eu lieu une enquête publique lors de la création du Parc et que concrètement tout citoyen français pouvait y participer. En effet, l'article 8 du décret d'application de la loi sur les Parcs Nationaux stipule que les observations sur le projet de création d'un Parc peuvent être présentées « *par toute personne ou collectivité intéressée* ». Le déclassement impliquant une procédure parallèle à celle du classement (création), cela conduisait à la possibilité d'inviter l'ensemble de la population française à se manifester puisqu'il s'agissait d'un Parc National. (On verra ultérieurement comment la FFSPN a utilisé cette disposition).

1^{er} décembre 1969

Assemblée Générale de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) à New-Delhi. Vote à l'unanimité d'une résolution faisant état de son opposition à la cession du vallon de Polset et du glacier de Chavière et rappelant que la France a déjà eu quelque mal à faire inscrire sur la liste des Parcs Nationaux de l'UICN ses Parcs Nationaux.

16 décembre 1969

Débat au Sénat après une question orale du Général Béthouart.

1^{er} janvier 1970

Ouverture de l'Année européenne de Protection de la Nature du Conseil de l'Europe.

10 février 1970

Chalet de l'UCPA de Val d'Isère emporté par une avalanche. 39 tués, 40 blessés.

11 février 1970

Intervention de M. Edmond Michelet, Ministre d'Etat, chargé des Affaires culturelles devant la Commission des Affaires culturelles. Affirmation qu'il défendra vigoureusement les Parcs Nationaux avec tous les outils législatifs et réglementaires en vigueur.

24 février 1970

Avalanche de Lanslevillard. 5 immeubles détruits, 5 endommagés, 8 morts.

28 février 1970

Discours, à Chicago, du Président Georges Pompidou qui, un mois après le message du

Président Nixon sur l'environnement, affirme son attachement à la bonne résolution des questions d'environnement.

2 mars 1970

Réunion du Conseil d'Administration du PNV. A l'ordre du jour : la construction de la gare centrale du téléphérique de Val-Thorens. Divers médias rendent compte de ce Conseil d'Administration en affirmant que le Préfet de Savoie a déclaré que le projet était remis en cause suite aux avalanches de février

4 mars 1970

Création d'une Direction de la protection de la nature au ministère de l'Agriculture.

6 mars 1970

Communiqué du Préfet de Savoie démentant les propos qui lui ont été prêtés sur l'abandon du projet de gare centrale de Val-Thorens. Au contraire « *des crédits importants sont d'ailleurs prévus cette année au budget de l'Etat pour sa réalisation* ». Ce qui est étonnant puisque c'est la SEFCO, société privée, qui est en principe engagée dans l'affaire depuis 1968.

15-16 avril 1970

Coulée de boue et de neige détruisant le sanatorium du Roc-des-Fiz, sur le plateau d'Assy. 71 morts dont 56 enfants.

22 avril 1970

Consultation du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).

Réaffirmation du principe d'intangibilité des limites du PNV. Acceptation du principe d'un équipement modéré du glacier de Chavière. Refus d'un équipement dans le vallon de Polset.

27 avril 1970

Réunion du Conseil interministériel des Parcs Nationaux qui approuve le projet de déclassement et les aménagements proposés.

Mais les ministères des Affaires culturelles (E. Michelet) et de l'Education nationale (Olivier Guichard) reprennent à leur compte la position du CNPN.

13 mai 1970

Publication dans *Le Figaro* de la carte des avalanches du vallon de Polset établie par l'Institut de Géographie alpine de Grenoble, montrant que les sites choisis pour l'implantation de la station de Val-Chavière et la route devant y accéder sont sujettes à de nombreuses avalanches.

20 mai 1970

Prise en compte par le Premier Ministre du projet de déclassement du Parc et des projets d'aménagement.

28 mai 1970

Question écrite du sénateur Georges Cogniot au ministre de l'Intérieur (Raymond Marcellin) sur le déclassement et la publicité de la SEFCO. Transmise au ministre de l'Agriculture (J. Duhamel), cette question ne verra de réponse qu'au 7 octobre 1970...

10 juin 1970

Conférence de presse du Premier Ministre lançant les 100 mesures pour l'environnement adoptées le jour-même au Conseil des ministres. L'on y apprend (chapitre VII) avec beaucoup d'intérêt que la France décide de développer sa politique de création de Parcs Nationaux « *avec le souci d'en faire également des opérations complètes d'aménagement du territoire sources de développement économique pour les régions concernées, lieux de détente et de*

culture pour les habitants et pour la population des villes ».

21 juin 1970

Article dans le journal *Le Pèlerin* de J. Fontanet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, justifiant, à nouveau, déclassement et aménagements.

10 juillet 1970

Lettre du ministre de l'Agriculture (J. Duhamel) à Pierre Bas, député de Paris, président de la Commission.

25 août 1970

Arrêté du Préfet de Savoie annonçant l'ouverture de l'enquête publique sur la modification des limites du PNV du 7 au 23 septembre.

Septembre 1970

Nouvel échange par presse interposée entre le Général Béthouart et M. Fontanet.

Lors de la clôture de l'enquête publique 165 663 signatures de personnes hostiles ont été apportées, à Chambéry, le 15 septembre ou envoyées ensuite via la poste par la FFSPN. On peut estimer à 40 000 le nombre de signatures envoyées directement par des particuliers et des associations et à 8 000 le nombre de lettres recommandées adressées au Préfet. Le dossier d'enquête n'ayant pas été dépouillé, comme on le verra ultérieurement, l'on ne saura jamais combien de personnes ont exprimé leur opposition au projet de déclassement.

7 octobre 1970

Déclaration dans le journal *Le Monde* de M. Marcel Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme, se déclarant en faveur du projet.

7 janvier 1971

Nomination de M. Robert Poujade, député de Dijon, secrétaire général de l'UDR, comme Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement. Naissance du ministère du même nom.

3 février 1971

Lors d'une conférence de presse M. Poujade déclare « *J'arrive à un moment où toutes les décisions, je le crains, semblent être prises. Je ne jugerai pas ces décisions. Je considère que cette affaire passionnante a été souvent présentée de manière beaucoup trop passionnée. En tout cas je souhaite que ce type de problème ne se représente pas* »

26 mars 1971

Publication d'un long « point de vue » de M. Fontanet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population, président du Conseil Général de Savoie, dans *Le Monde*, en réponse à un article de Gaston Rebuffat, hostile au projet de déclassement.

25 mai 1971

Question écrite de Mme Thome-Patenotre, députée, au Ministre de la Protection de la nature et de l'Environnement.

14 juin 1971

Conseil d'Administration du PNV. Le Préfet de Savoie annonce que le Gouvernement reconnaît l'intérêt d'un équipement modéré du glacier de Chavière « *sans entraîner l'urbanisation du Vallon de Polset* ». En conséquence le Conseil d'Administration du PNV « *renonce à demander la distraction du Parc National du vallon de Chavière* ».

17 juin 1971

M. Robert Poujade se félicite de la décision de ne pas amputer le Parc National de la Vanoise. C'est, dit-il, « *une victoire collective de l'environnement* ».

26 juin 1971

Courrier du Prince Bernhard des Pays-Bas, président du WWF, au Président Pompidou, exprimant sa joie devant la décision prise par le Gouvernement et espérant « *que de nouvelles menaces sur la Vanoise, comme sur d'autres Parcs Nationaux et Réserves de France, pourront être écartées à l'avenir avec la même sagesse* ».

10 août 1971

Visite de M. Poujade en Vanoise. La première affaire Vanoise est terminée le dossier d'enquête publique jamais dépouillé se retrouvera dans les caves d'un local des Eaux et Forêts, avenue de Lowendal où il est toujours à moins qu'il n'en ait été évacué.

Eléments bibliographiques

Arnaud D. (1975). La neige empoisonnée. Alain Moreau.

Carlier J. (1972). Vanoise : victoire pour demain. Calmann-Lévy.

Charpentier J. (1975). Réflexions sur l'affaire de la Vanoise. Extrait des « Mélanges » offerts à Paul Couzinet.

Cogniat B. (1973). La montagne colonisée. Cerf.

Courrier de la Nature (1971). Spécial Vanoise. n° 17 bis.

Garnier-Expert C. (1973). L'environnement démystifié : le dossier français. Mercure de France.

Mauz I. (2003). Histoire et mémoires du Parc National de la Vanoise. 1921-1971 : la construction. N° hors série de la Revue de géographie alpine. Collection Ascendance.

Merveilleux du Vignaux P. (2003). L'aventure des Parcs Nationaux. La création des Parcs Nationaux français, fragments d'histoire. ATEN-PNF.

Mouriquand J. (1988). L'or blanc. Le système des sports d'hiver. Lieu Commun.

Préau P. (1978). De la protection de la nature à l'aménagement du territoire : l'expérience caractéristique du Parc National de la Vanoise. Aménagement du territoire et développement régional. La Documentation française et IEP de Grenoble. vol.5.

Raffin J-P. & Platel. R. (1970). La Vanoise et les Parcs Nationaux français. Cah. rationalistes. 274.